

# Note de synthèse – Compte administratif 2023 et Budget primitif 2024

## I – Compte administratif 2023

### Section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement perçues : 29,5 M€ (produits de l'activité des services, fiscalité locale, dotations).

Dépenses de fonctionnement réalisées : 25,4 M€ (charges à caractère général, charges de personne, subvention versées, intérêts de la dette).

L'excédent généré permet d'autofinancer une partie des dépenses et opérations d'investissement.

### Section d'investissement

Les recettes réalisées et celles engagées ont représenté un montant de l'ordre de 8,8 M€.

Il s'agit principalement de subventions obtenues des partenaires financiers sur les projets menés, la récupération de la TVA, des produits financiers et des emprunts.

Ces recettes ont permis la réalisation et l'engagement de nombreux projets d'investissement direct et de soutien à l'investissement des communes pour un montant global de plus de 10 M€.

## II – Budget primitif 2024

Le budget 2024 est établi selon les axes suivants :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- la non augmentation des taux de fiscalité directe locale</li><li>- la poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements</li><li>- la mise en œuvre du pacte financier et fiscal 2024-2026 et la reconduction des dispositifs de soutien au territoire</li><li>- des dépenses en cohérence avec les politiques publiques communautaires, en réponse aux besoins et aux attentes des habitants</li><li>- l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau correct d'épargne</li><li>- un poids de la dette compatible avec des ambitions mesurées et une réelle capacité à l'assumer dans la durée</li><li>- l'accompagnement au transfert de la compétence eau et assainissement à horizon 2026</li></ul> |
|--|

Ce budget s'équilibre à 32,8 M€ pour la section de fonctionnement et à 14,3 M€ pour la section d'investissement.

Il intègre la reprise des résultats du compte administratif 2023 ainsi que les restes à réaliser 2023 pour les montants suivants :

- Résultats excédentaires de la gestion 2023 : 3,0 M€
- Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement : 5,1 M€
- Restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement : 3,3 M€

### Section de fonctionnement

#### **Recettes**

Les recettes réelles de fonctionnement de 29,9 M€ augmentent de 4 % par rapport à 2023 soit + 1,2 M€ environ.

Les principaux éléments d'appréciation de l'évolution des recettes sont :

- Le montant de la fiscalité augmente d'environ 993 K€, avec :
  - + 421 K€ sur les impôts directs locaux liés à la revalorisation nationale de + 3,9 % des bases d'imposition au regard de l'inflation et, pour la cotisation foncière des entreprises, au dynamisme économique du territoire ;
  - Le montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimé et remplacé par une fraction de TVA nationale 2 191 K€ ; + 89 K€ par rapport à 2023 ;
  - Le montant de taxe d'habitation sur les résidences principales supprimé et remplacé par une fraction de TVA nationale 6 620 K€ ; + 281 K€ par rapport à 2023 ;
  - Une hausse de 204 K€ de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction de l'évolution des bases fiscales mentionnées ci-dessus ;
- Le chapitre des dotations et participations augmente de 209 K€. Principales évolutions :
  - La prévision de Dotation Globale de Fonctionnement est impactée à la baisse de 66 K€ ;
  - Les recettes liées à l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat), sont quant à elles, inscrites en année pleine (+ 176 K€ par rapport à 2023) ;
  - Une hausse de 52 K€ est prévue sur les allocations compensatrices.

## Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,1 % par rapport à 2023, soit + 1,1 M€ environ.

Les facteurs les plus importants d'évolution de ces dépenses sont :

- L'augmentation de 255 K€ des charges à caractère général) avec comme évolutions de dépenses les plus significatives :
  - + 228 K€ liés à l'impact de l'OPAH-RU en année pleine et au PLH (plan local de l'habitat – habitat indigne) ;
  - + 82 K€ pour l'étude d'accompagnement à l'obligation légale de transfert des compétences eau et assainissement ;
  - 33 K€ supplémentaires au titre des assurances ;
  - Une diminution de 147 K€ sur l'électricité.
- En matière de charges de personnel), l'augmentation est d'environ 270 K€, avec notamment :
  - L'impact des mesures réglementaires (augmentation du nombre de points d'indice et impact en 2024 de la revalorisation de la valeur du point décidée en 2023) (+ 131 K€) ;
  - L'effet du glissement vieillesse technicité et de l'application des lignes de gestion (+ 22 K€) ;
  - Des créations de postes : chargé de mission COT (contrat d'objectifs territorial), maître composteur pour la gestion des bio déchets, intervenants musicaux en milieu scolaire, personnel France Services (+ 160 K€) ;
  - L'effet calendaire des remplacements des agents partis en cours d'année 2023 (- 43 K€).
- Les participations versées intègrent une augmentation d'environ 164 K€ avec comme montants significatifs :

- Une augmentation de 144 K€ de la participation au SIDOMSA (syndicat de traitement des ordures ménagères) compte tenu notamment de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ;
- Une augmentation de 33 K€ de la participation au SEMVA (syndicat gérant la piscine l'Hippocampe).
- L'enveloppe dédiée aux intérêts de la dette augmente de 18 K€ pour tenir compte d'une tendance haussière des taux et de l'intégration, dans l'encours de dette, des emprunts contractés fin 2023 et mobilisés début 2024.
- Les atténuations de produits augmentent de 380 K€ et comprennent notamment la majoration de l'attribution de compensation pour la ville d'Aubenas (soutien au fonctionnement des équipements culturels structurants de la Ville : pôle des métiers d'art et centre d'art contemporain).

## **Section d'investissement**

### **Recettes**

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2024 sont essentiellement :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (700 K€) ;
- Les subventions reçues des partenaires financiers (692 K€ liés aux opérations d'équipement) ;
- Des recettes diverses (cession, crédit-bail,...) pour un montant de 196 K€ ;
- Un emprunt de 1 617 K€ pour équilibrer le budget.

### **Dépenses**

Les dépenses d'équipement les plus importantes de ce budget sont :

- 3 974 K€ relatifs aux subventions d'équipement dont :
  - 2 509 K€ dans le cadre des aides à l'investissement des communes et 103 K€ de fonds de concours ;
  - 765 K€ à destination du syndicat Ardèche Drôme Numérique pour le déploiement de la fibre ;
  - Les aides aux particuliers en matière de rénovation énergétique et d'habitat : 260 K€ ;
  - Les aides aux particuliers à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique : 45 K€ ;
  - Les aides aux acteurs économiques : 110 K€ ;
  - Une participation en investissement au syndicat gérant la piscine l'hippocampe : 135 K€.
- 2 099 K€ de travaux liés aux voies douces (Saint-Sernin / Saint-Etienne-de-Fontbellon / Aubenas et Saint-Privat / Vesseaux) ;
- 712 K€ liés à la voirie ainsi que le secteur de la zone de Chastrenas à Lachapelle-sous-Aubenas (600 K€) ;
- La requalification du centre technique intercommunal (642 K€) ;
- 505 K€ liés au service de gestion et prévention des déchets ;
- La thématique aménagement avec les acquisitions foncières (130 K€), le PLUI et les PLU (70 K€), la zone de Chamboulas (130 K€), la signalétique dans les zones d'activité (92 K€), des études d'aménagement et travaux dans les zones d'activité (80 K€) ;

- Le tourisme et randonnées (151 K€), dont les travaux dans les futurs locaux à Aubenas qui hébergeront l'Office de Tourisme Intercommunal.

### **Structure de la dette**

Le montant de l'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 14,3 M€.

Il a été contractualisé, fin 2023, deux emprunts à taux fixe pour un montant global de 2,5 M€ qui seront mobilisés en 2024.

Des budgets spécifiques dénommés « budgets annexes » permettent de suivre distinctement les crédits liés aux services suivants : pépinière Espéridou, service d'assainissement non collectif, transports Tout enbus et zones d'activité.